



**Procès-Verbal du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLAIRET Dany, Maire.

Convocation en date du : 09 février 2026

Date d'affichage : 03 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, CLAIRET Dany, LANNES Daniel -DROUVIN Françoise - FREVILLE Matthieu, LHERBIER Ludovic, BOIZUMAULT Frédéric, FLAHAUT Tony, COQUERY Bastien, COPIN Jean-Jacques- GODAR Anne-Sophie, GRIVILLERS Philippe, KALINOWSKI Stanislas

Étaient absents : Mesdames BADIN Séverine a donné procuration à Monsieur FREVILLE Matthieu, LAMARRE Chantal

Monsieur GRIVILLERS Philippe est élu **secrétaire de séance**.

**AVENANT n°1 au lot n°03 – Menuiseries Extérieures : Marché de travaux de
réhabilitation et d'extension d'une salle polyvalente**

DL n°2026-26-02-1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée communale que le marché porte sur la Réhabilitation et l'extension d'une salle polyvalente à Fresnicourt le Dolmen.

Le marché est décomposé en lots séparés.

Lot N°1 : Gros oeuvre étendu,

Lot N°2 : Charpente – Couverture - Bardage,

Lot N°3 : Menuiseries Extérieures aluminium et acier,

Lot N°4 : Menuiseries Intérieures,

Lot N°5 : Plâtrerie,

Lot N°6 : Carrelage / Faïences,

Lot N°7 : Peinture / Nettoyage de mise en service,

Lot N°8 : Electricité,

Lot N°9 : Chauffage / Ventilation / Plomberie,

Le présent marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à prix global et forfaitaire.

Le marché ne comporte qu'une tranche ferme.

La commission d'appel d'offres a été amenée à se prononcer sur l'attribution du lot 03 à la société SNH.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a pour objet l'augmentation du montant des travaux engendrée par des modifications du programme ou des aléas non prévisibles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le marché a été principalement modifié de la façon suivante :

- Modification du degré coupe-feu du châssis des sanitaires femmes à la demande du bureau de contrôle
Pour un montant HT de 683,80 €

- Suppression de la prestation Compte Prorata

Pour un montant HT de - 620,00 € HT

Montant initial HT du marché : 55 812,83 €

Le présent avenant engendre un impact financier de 63,80 € HT.

Soit un nouveau montant de marché porté à : 55 876,63 € HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avenant n°1 au lot n°3- **Menuiseries Extérieures**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

AVENANT n°1 au lot n°04 – Menuiseries Intérieures : Marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'une salle polyvalente
--

DL n°2026-26-02-2

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée communale que le marché porte sur la Réhabilitation et l'extension d'une salle polyvalente à Fresnicourt le Dolmen.

Le marché est décomposé en lots séparés.

Lot N°1 : Gros oeuvre étendu,

Lot N°2 : Charpente – Couverture - Bardage,

Lot N°3 : Menuiseries Extérieures aluminium et acier,

Lot N°4 : Menuiseries Intérieures,

Lot N°5 : Plâtrerie,

Lot N°6 : Carrelage / Faïences,

Lot N°7 : Peinture / Nettoyage de mise en service,

Lot N°8 : Electricité,

Lot N°9 : Chauffage / Ventilation / Plomberie,

Le présent marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à prix global et forfaitaire.

Le marché ne comporte qu'une tranche ferme.

La commission d'appel d'offres a été amenée à se prononcer sur l'attribution du lot 04 à la société SNH.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a pour objet l'augmentation du montant des travaux engendrée par des modifications du programme ou des aléas non prévisibles.

Le marché a été principalement modifié de la façon suivante :

- Fourniture et pose d'un bloc porte CF ½ heure en « local technique »

Ajout d'une porte en laverie pour le local technique (non décrite au CCTP).

Pour un montant HT de 1 200,00 €

- Fourniture et pose d'un bloc porte CF ½ heure sur « coffret électrique »

Ajout d'une porte sur placard électrique à la demande de l'électricien (non prévue au marché de base).

Pour un montant HT de 1 200,00 €

- Habillage en panneaux PVC complémentaires

Ajout de panneaux Acrovyné complémentaires en soubassement du mur rideau.

Pour un montant HT de 985,00 €

- Suppression de la prestation Compte Prorata pour un montant HT de - 430,00 €

Le montant initial du marché était de 43 911,45 € HT.

Le présent avenant engendre un impact financier de **2 955,00 € HT**.

Soit un nouveau montant de marché porté à : **46 866,45 € HT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avenant n°1 au lot n°4- Menuiseries Intérieures

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération

**AVENANT n°1 au lot n°05 – Doublages – Plâtrerie – Isolation – Faux-Plafonds :
Marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'une salle polyvalente**

DL n°2026-26-02-3

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que le marché porte sur la Réhabilitation et l'extension d'une salle polyvalente à Fresnicourt le Dolmen.

Le marché est décomposé en lots séparés.

Lot N°1 : Gros oeuvre étendu,

Lot N°2 : Charpente – Couverture - Bardage,

Lot N°3 : Menuiseries Extérieures aluminium et acier,

Lot N°4 : Menuiseries Intérieures,

Lot N°5 : Plâtrerie,

Lot N°6 : Carrelage / Faïences,

Lot N°7 : Peinture / Nettoyage de mise en service,

Lot N°8 : Electricité,

Lot N°9 : Chauffage / Ventilation / Plomberie.

Le présent marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à prix global et forfaitaire. Le marché ne comporte qu'une tranche ferme.

La commission d'appel d'offres a été amenée à se prononcer sur l'attribution du lot 05 à la société MP ENTREPRISE.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a pour objet l'augmentation du montant des travaux engendrée par des modifications du programme ou des aléas non prévisibles.

Le marché a été principalement modifié de la façon suivante :

- Suppression de l'article Insertion

L'insertion n'est pas à supporter par le Maître de l'Ouvrage

Pour un montant HT de - 3 025,00 €

- Réparation des plafonds

Suite aux dégradations par les lots techniques, il a été demandé à l'entreprise de réparer les faux-plafonds en laverie et en cuisine

Pour un montant HT de 1 150,00 €

Le montant initial du marché était de 84 500,00 € HT

Le présent avenant engendre un impact financier de - **1 875,00 € HT**

Soit un nouveau montant de marché porté à : **82 625,00 € HT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avenant n°1 au lot n°5- Doublages – Plâtrerie – Isolation – Faux-Plafonds

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

AVENANT n°1 au lot n°07 – Peinture – Nettoyage : Marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'une salle polyvalente

DL n°2026-26-02-4

Monsieur le Maire rappelle que le marché porte sur la Réhabilitation et l'extension d'une salle polyvalente à Fresnicourt le Dolmen.

Le marché est décomposé en lots séparés.

Lot N°1 : Gros oeuvre étendu,
Lot N°2 : Charpente – Couverture - Bardage,
Lot N°3 : Menuiseries Extérieures aluminium et acier,
Lot N°4 : Menuiseries Intérieures,
Lot N°5 : Plâtrerie,
Lot N°6 : Carrelage / Faïences,
Lot N°7 : Peinture / Nettoyage de mise en service,
Lot N°8 : Electricité,
Lot N°9 : Chauffage / Ventilation / Plomberie,

Le présent marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à prix global et forfaitaire. Le marché ne comporte qu'une tranche ferme.

La commission d'appel d'offres a été amenée à se prononcer sur l'attribution du lot 07 à la société VERET.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a pour objet l'augmentation du montant des travaux engendrée par des modifications du programme ou des aléas non prévisibles.

Le marché a été principalement modifié de la façon suivante :

- Suppression de l'article Compte Prorata

L'entreprise de Gros OEuvre n'a pas fait de compte Prorata

Pour un montant HT de - 200,00 € HT

Le montant initial du marché était de 11 813,31 € HT.

Le présent avenant engendre un impact financier de - **200,00 € HT**.

Soit un nouveau montant de marché porté à : **11 613,31 € HT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avenant n°1 au lot n°7- Peinture – nettoyage

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

AVENANT n°1 au lot n°08 – Electricité : Marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'une salle polyvalente

DL n°2026-26-02-5

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que le marché porte sur la Réhabilitation et l'extension d'une salle polyvalente à Fresnicourt le Dolmen.

Le marché est décomposé en lots séparés.

Lot N°1 : Gros oeuvre étendu,

Lot N°2 : Charpente – Couverture - Bardage,

Lot N°3 : Menuiseries Extérieures aluminium et acier,

Lot N°4 : Menuiseries Intérieures,

Lot N°5 : Plâtrerie,

Lot N°6 : Carrelage / Faïences,

Lot N°7 : Peinture / Nettoyage de mise en service,

Lot N°8 : Electricité,

Lot N°9 : Chauffage / Ventilation / Plomberie.

Le présent marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à prix global et forfaitaire ;

Le marché ne comporte qu'une tranche ferme.

La commission d'appel d'offres a été amenée à se prononcer sur l'attribution du lot 08 à la société VERRIER ENERGIES.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a pour objet l'augmentation du montant des travaux engendrée par des modifications du programme ou des aléas non prévisibles.

Le marché a été principalement modifié de la façon suivante :

- Répercussion à 50% des réparations des plafonds en laverie et cuisine

Pour un montant HT de - 575,00 €

Le Montant initial du marché était de : 52 304,80 € HT

Le présent avenant engendre un impact financier de - **575,00 € HT**.

Soit un nouveau montant de marché porté à : **51 729,80 € HT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avenant n°1 au lot n°8 - **Electricité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

**AVENANT n°2 au lot n°09 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire -
Photovoltaïque : Marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'une
salle polyvalente**

DL n°2026-26-02-6

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que le marché porte sur la Réhabilitation et l'extension d'une salle polyvalente à Fresnicourt le Dolmen.

Le marché est décomposé en lots séparés.

Lot N°1 : Gros oeuvre étendu,

Lot N°2 : Charpente – Couverture - Bardage,

Lot N°3 : Menuiseries Extérieures aluminium et acier,

Lot N°4 : Menuiseries Intérieures,

Lot N°5 : Plâtrerie,

Lot N°6 : Carrelage / Faïences,

Lot N°7 : Peinture / Nettoyage de mise en service,

Lot N°8 : Electricité,

Lot N°9 : Chauffage / Ventilation / Plomberie.

Le présent marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et à prix global et forfaitaire.

Le marché ne comporte qu'une tranche ferme.

La commission d'appel d'offres a été amenée à se prononcer sur l'attribution du lot 09 à la société LAMPIN GEOTHERM.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et a pour objet l'augmentation du montant des travaux engendrée par des modifications du programme ou des aléas non prévisibles.

Le marché a été principalement modifié de la façon suivante :

- Répercussion à 50% des réparations des plafonds en laverie et cuisine

Pour un montant HT de - 575,00 € HT

- Suppression des distributeurs de papier hygiénique

Pour un montant HT de - 1 040,00 € HT

- Suppression de l'article Prorata

Pour un montant HT de - 1 062,35 € HT

Le montant initial du marché était de 103 622,68€ HT.

Le montant du marché après l'avenant n°01 était de 105 690,26€ HT.

Le présent avenant engendre un impact financier de - 2 677,35 € HT.

Soit un nouveau montant de marché porté à : **103 012,91 € HT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avenant n°2 au lot n°9 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire - Photovoltaïque

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

RECONDUCTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026

DL n°2026-26-02-7

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que l'organisation du temps scolaire relève principalement du code de l'éducation et de décrets et arrêtés ministériels.

La durée de l'enseignement est de 24 heures par semaine réparties sur 9 demi-journées (organisation dite 4 jours ½) ou 8 demi-journées (organisation sur 4 jours) sur dérogation.

Actuellement l'organisation du temps de classe dans notre école se déroule sur 8 demi-journées soit une organisation sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires sont les suivants :

Accueil des élèves de 8 h 35 à 8 h 45

Début des cours à 8 heures 45 jusque 12 h

Accueil des élèves de 13 h 35 à 13 h 45

Début des cours à 13h45 jusqu'à 16 h30

Le temps de la pause méridienne est nécessaire, afin de permettre aux élèves de se rendre à la cantine, qui rappelle le, se situe sur la base d'Olhain.

La fin des cours à 16 h 30 permet d'avoir du temps D'APC pas trop tard en soirée et permet également à certains élèves d'avoir des activités extra-scolaires

Les membres du conseil d'école extraordinaire réunis le 26 janvier 2026 ont décidé la reconduction de l'organisation du temps scolaire à l'identique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la reconduction de l'organisation du temps scolaire à l'identique, sans aucun changement.

LOCATION SALLE CHEZ NOUS

DL n°2026-26-02-8

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer la Salle Chez Nous pour certaines cérémonies sans vaisselle, et repas froid (anniversaire, vin d'honneur,...), en fixant l'heure de départ de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- Accepte de louer la Salle Chez Nous uniquement aux personnes domiciliées à Fresnicourt Le Dolmen de 10 heures à 20 heures.
- Décide de fixer le prix de location à 100 euros, un chèque de caution de 200 euros et une attestation d'assurance seront également demandés.

Questions diverses :

Préparation des permanences des élections municipales du 15 mars 2026

Le Maire,



Dany CLAIRET.

Le secrétaire de séance,

GRIVILLERS Philippe.

